



# **Agent(e) de sécurité-gardiennage**

avec une problématique de santé et-ou un handicap





# Agent(e) de sécurité-gardiennage

## avec une problématique de santé et-ou un handicap



**Chaque situation demandant écoute, conseil, accompagnement sur-mesure, la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré apporte, trouve et partage ses réponses.**

### **DÉFINITION DU MÉTIER**

L'agent de gardiennage assure la surveillance et la sécurité d'un site particulier (immeuble, établissement, locaux...). Il en contrôle l'accès et la fréquentation selon des critères prédéfinis pour assurer sécurité et tranquillité. Il assure aussi bien la protection des lieux publics ou privés que la protection des biens ou la protection des personnes. Ce n'est donc pas une mission d'intervention mais d'anticipation. Son principal objectif sera donc de détecter et de prévenir tous risques de sécurité au sein du lieu qu'il surveille.

Il peut également avoir la responsabilité de l'état de propreté et de maintenance de certains équipements.

En effet, polyvalent, il peut être amené à exécuter divers travaux d'entretien et doit faire remonter les dysfonctionnements, le cas échéant, à sa hiérarchie. Parmi ses fonctions il peut assurer l'accueil, le renseignement voire la médiation entre usagers.

Il peut recueillir et traiter les réclamations de ces derniers. Les missions de l'agent de gardiennage varient selon le site gardé. C'est un poste qui nécessite un savoir-faire pluridisciplinaire.

### **PRÉ-REQUIS**

CAP de sécurité, de sécurité et de gardiennage. BAC pro métiers de la sécurité.

Pour exercer leur métier, les agents de sécurité doivent avoir suivi une formation spécifique en vue d'obtenir l'aptitude professionnelle, et être titulaires d'une carte professionnelle.

Cette exigence est requise pour les agents de sécurité employés par une entreprise de sécurité privée, comme pour les agents des services internes de sécurité en entreprise.

## LES FONDAMENTAUX

**Lire. Écrire. Communiquer. Mémoriser. Calculer. Compter. Se déplacer.**

**Des outils adaptés** prenant en compte les déficiences de la vue, de l'audition, de la lecture, de la mobilité, de la motricité, de la compréhension, de la parole, de la mémoire.

**Permettent à chacun d'être à égalité de possibilités** pour satisfaire ces fondamentaux.

Consulter : <https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap#Se-faire-accompagner-rubrique> « Vers l'emploi »

## LES RÉALITÉS DU MÉTIER

L'activité de cet emploi/métier peut s'exercer en semaine ou sur les week-ends, les jours fériés, en journée et-ou en soirée.

Elle peut s'effectuer en intérieur et/ou extérieur, en hauteur, seul ou en équipe, dans des salles plates ou en gradins.

Elle peut générer des stationnements debout, assis, prolongés.

Elle peut impliquer le port de charges.

Elle peut s'effectuer, seul ou en équipe, sur différents sites.

Elle nécessite grande attention et vigilance.

Ce métier engage à enchaîner les activités sur des périodes courtes et sur différents endroits, espaces...

Un chien peut être associé au gardien.

## LES SAVOIR-ÊTRE

Respecter la confidentialité.

Savoir s'organiser, être méthodique et gérer les priorités, entretenir ses outils de travail.

Savoir travailler en équipe.

Savoir comprendre les attentes, usages, et habitudes du donneur d'ordre.

Savoir s'adapter à différents interlocuteurs, à différentes situations et rythmes de travail.

Savoir tenir des fiches de suivi d'activités.

Rendre compte de situations qui valent d'être connues de l'employeur, donneur d'ordre.

Faire preuve de sang-froid et calme en situation de crise.

Avoir confiance en soi et être doté d'une réelle capacité à convaincre.

Avoir le sens de l'observation.

Être tolérant.

Être doué du sens de l'attention et d'une réelle force de concentration.

Être doué de patience.



## LES SAVOIRS

Travailler dans la discrétion.  
Savoir entretenir sa tenue de travail.  
Savoir s'adapter à différents interlocuteurs.  
Savoir écouter et analyser les demandes du public accueilli.  
Gérer les situations de stress.  
Utiliser les outils courants de la bureautique.  
Être rigoureux et réactif.

## LES MISSIONS GÉNÉRALEMENT CONFIÉES

Sous la responsabilité directe du régisseur général du lieu, l'agent(e) de sécurité-gardiennage aura en charge les missions liées à l'intendance d'un lieu, à savoir le gardiennage et l'entretien quotidien :

La liste exhaustive des missions à satisfaire dépend du lieu d'affectation.  
Globalement, elles peuvent être liées à la prévention des vols, actes de vandalisme, de violence. Tout autant à compter les spectateurs, visiteurs, à l'observation des sacs,  
Toutefois, cela ne peut être en aucun cas effectué sous la contrainte ou par la force.  
Seule la police peut en faire usage. Dès lors, l'agent(e) ne peut pas procéder à l'arrestation d'une personne, par exemple. Cette règle connaît cependant une exception : l'agent(e) peut appréhender une personne qui a commis un délit ou un crime, à condition de l'avoir prise en flagrant délit.

### À cet effet, accepter et pouvoir :

Rester attentif et réactif sur de longs temps.  
Écouter et suivre les consignes, la hiérarchie.  
Gérer ses émotions.

## LES RÉALITÉS ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

Déceler des comportements suspects.  
Apprécier la solitude.  
Constater des éléments visuels et auditifs suspects.  
Reconnaître rapidement des situations de conflit ou de danger et les maîtriser.  
Prendre des décisions de manière autonome.  
Comprendre des instructions (parfois beaucoup d'informations en une fois).  
S'adapter à chaque situation et à chaque public.  
Rédiger des rapports clairs, concis et exacts.

## LE PLUS

**Avoir de bonnes connaissances dans d'autres langues que le français dont la LSF.**

**Langue des Signes Française.**

Posséder les permis B ou C.

## CONSEIL D'EXPERT

### **Mobilité réduite ?**

Des financements pour adapter les espaces de travail sont mobilisables.

L'activité peut-aussi être effectuée en des lieux choisis pour leur accessibilité.

### **Motricité et TMS ?**

Des outils pour alléger les impacts sur le corps existent.

### **Ouïe ou vue absente, déficiente ?**

Des aides techniques sont nécessaires et des financements sont possibles.

Tout autant, pour communiquer, échanger, se comprendre, des applications numériques se développent.

### **État de santé précaire ?**

La fatigabilité engendrée par des rythmes soutenus peut faire l'objet d'une organisation en amont pour adapter les temps de travail. En anticipant, il sera aussi possible d'indiquer des préférences alimentaires, des temps de pause pour prise de traitement, par exemple.

### **Dans le cadre d'un emploi saisonnier**

Il est fréquent que les équipes constituées soient prioritairement sollicitées sur de nouvelles actions.

Cette fidélité est un atout pour rassurer, assurer, lever les freins relationnels, faire fructifier les organisations adaptées autour d'un collaborateur en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante.



## **Travailler avec le handicap est une réalité que de plus en plus de professionnels rencontrent, doivent prendre en compte, gérer.**

**Employeurs, salariés, intermittents, professionnels chargés de recrutement, de la formation initiale et-ou continue :**

Vous êtes en recherche de nouvelles compétences, d'informations pour le maintien dans, l'orientation vers, un métier dans la culture ?

Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel ?

Vous cherchez comment adapter un poste à une déficience, un manque d'autonomie, un handicap ?

**Visitez CulturAccessible par Audiens**  
<http://www.audiens.org/culturaccessible.html>

**Une maladie invalidante, un handicap, un manque ou une perte d'autonomie, de motricité, de perception du réel n'altèrent pas les compétences, ne résument pas une personne, peuvent être intégrés dans des pratiques professionnelles.**

Travailler, apprendre, se former avec une problématique de santé, un handicap est possible. Il faut :

Avoir des qualifications.

Identifier des solutions.

Faire appel à des experts de l'adaptation métier.

Recenser des aides techniques, humaines, financières.

Partager les expériences, les réponses et les outils adaptés.

Accepter d'acquiescer un statut administratif qui situe et définit les enjeux pour le salarié et l'employeur, la collectivité.

Un statut qui protège et répond aux obligations d'emploi, au bénéfice des travailleurs handicapés.

**Parlons-en : [pascal.parsat@audiens.org](mailto:pascal.parsat@audiens.org)**



[www.missionh-spectacle.fr/](http://www.missionh-spectacle.fr/)  
01 73 17 36 65  
[mission.h@audiens.org](mailto:mission.h@audiens.org)

